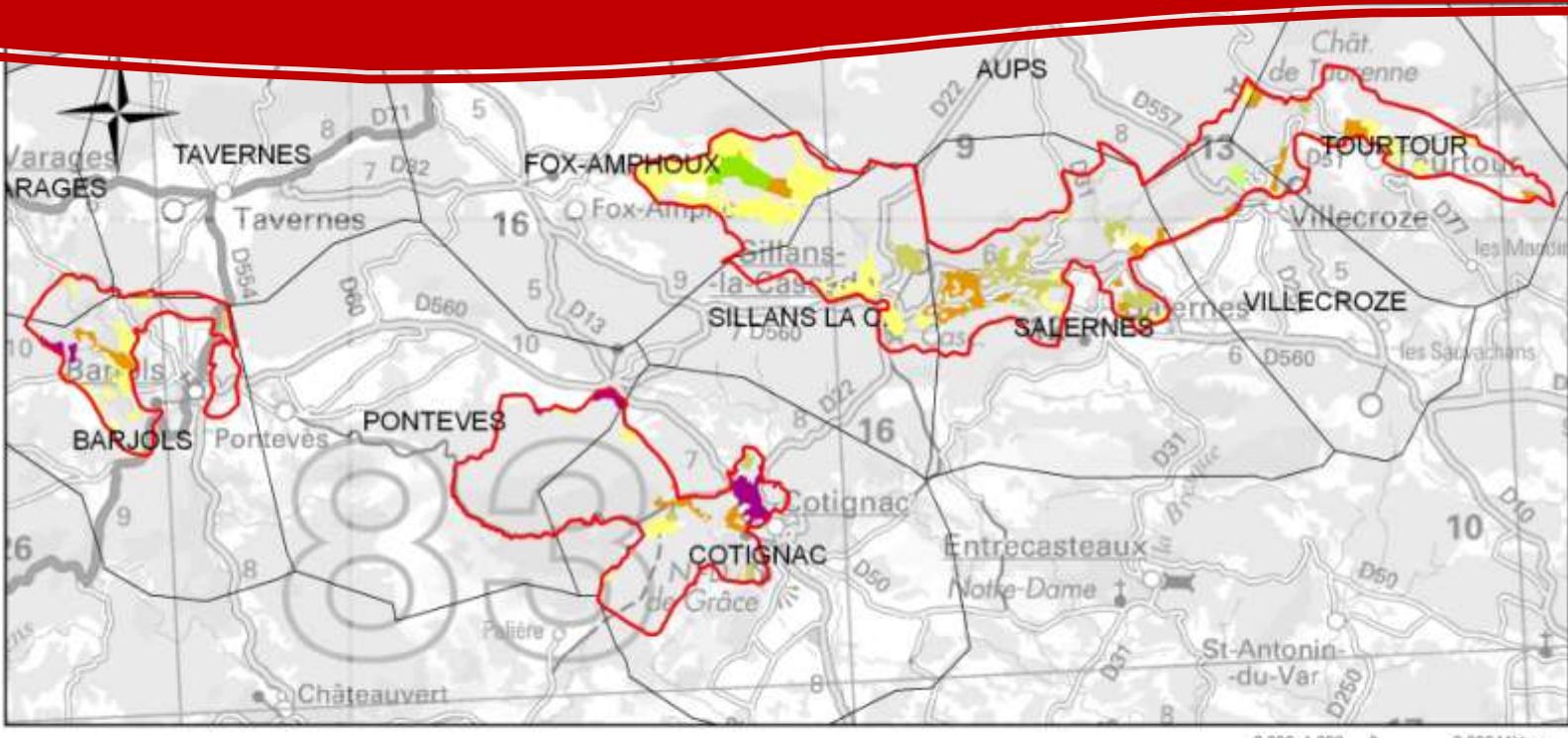


FICHE 2 : LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET PASTORALES



Légende

Oliveraies	Terres arables autres que serres, Zones à forte densité de serres et Rizières
Pelouses et paturages naturels	Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle
Prairies	Vignobles



L'agriculture dans le Haut-Var est restée relativement traditionnelle. Elle est marquée par l'oléiculture, la viticulture, la production de blé et l'élevage ovin ou caprin. Sur les communes les plus au nord, la trufficulture est elle aussi présente quoique restant très discrète. On compte par contre très peu de production maraîchère ou fruitière. Sur la ZSC, on retrouve cette orientation agricole.

De par son histoire et la conformation topographique l'organisation parcellaire est localement appelée cros ou crosses (de cros = le creux), l'agriculture s'est développée principalement sur les dépressions colmatées par les alluvions plus riches que sur les coteaux. Paradoxalement, si elles sont aujourd'hui quasi systématiquement abandonnées, les collines ont été les premiers sites à être utilisés par l'agriculture, principalement à destination de l'élevage ou de l'oléiculture comme en attestent les vestiges de clos ou bergeries que l'on peut y trouver. Ceci est dû au fait qu'avant la mécanisation, la construction de « restanques » était moins coûteuse en temps et en travail humain que l'épierrage des plaines. La venue des tracteurs et autres machines agricoles a inversé la donne.

Les principaux secteurs agricoles que l'on peut rencontrer sur la ZSC se situent dans le vallon du Lauron sur les hauteurs de Barjols, dans la plaine de la Joncqueirole de Fox-Amphoux, le long de la Bresque à Sillans la Cascade et sur le plateau de Tourtour.

Tableau 18: les orientations agricoles concernés par le site Natura 2000 (source : ADEVAR ; Agribiovar ; CDA83 ; enquêtes SMPPV, 2010-2011)

Commune	Orientation agricole	Nombre d'exploitations concernées
Aups	Oléiculture	1
	Elevage	1
Barjols	Oléiculture	Petits exploitants
	Viticulture	1
	Polyculture	1
Cotignac	Divers	Petits exploitants
	éleveur ovin viande	1
	Viticulture AOC	6
Fox-Amphoux	Polyculture Céréales / Fourrage / Oléiculture	4
	Elevage ovin-viande	2
	Elevage mixte ovin/caprin lait	1
	Elevage caprin lait	1
Pontevès	Polyculture Vignes / Céréales / Oliviers	2
	Elevage ovin viande	1
Salernes	Polyculture Vigne / Oléiculture / Céréales	Petits exploitants
	Elevage ovin lait	1
Sillans-la-C.	Oléiculture	1 + petits exploitants
	Elevage ovin viande	1
Varages	Polyculture Vignes AOC / Oléiculture / Céréales	Petits exploitants
	Maraîchage	1
Tourtour	Elevage mixte ovin/caprin	1
	Elevage ovin viande	1
	Elevage caprin lait	1
	Trufficulture	2
	Pépinière	1
TOTAL		32 + petits exploitants double-actifs

Le sylvo-pastoralisme connaît un regain d'intérêt notamment lié aux efforts de lutte contre les incendies de forêt. Plusieurs troupeaux parcouruent ainsi les massifs en partenariat entre les éleveurs et les collectivités territoriales (cf. fiche « Forêt »).

Il est à noter une forte orientation locale pour les modes de productions « biologiques », principalement sur les secteurs de Fox-Amphoux, Sillans-la-Cascade, Pontevès et Tourtour. L'agriculture « Bio » semble correspondre aux conditions d'exploitation relativement extensives imposées par la qualité des sols et le parcellaire local.

*** Un exemple agro-environnemental intéressant : la charte Delinat.**

L'institut suisse Delinat (origine du nom « **delikatesse natur** »), fondé en 1980, vise au développement et la promotion des techniques assimilées à « l'agro-écologie » ainsi que de techniques de lutte contre les bouleversements climatiques applicables pour les domaines agricoles (www.delinat-institut.org).

Cet organisme a ainsi mis en place une marque de produits agricoles qui respecte le cahier des charges « Bio » européen (label AB) et fixe des exigences plus importantes pour la biodiversité (e.g. 7% de la SAU en compensation écologique : haies, mares, vergers de haute tige etc. ; diversité structurelle et biodiversité verticale : arbres ou arbustes au milieu ou en bordure de champs). C'est une démarche progressive, elle fixe 3 niveaux de qualité (1, 2 ou 3 « escargots ») qui récompensent des engagements plus ou moins forts pour la biodiversité. En France, 62 domaines viticoles sont engagés dans cette marque.

Acquis en 1990, le Château Duvivier, présent sur le site Natura 2000, est un domaine expérimental et opérationnel pour l'institut.

OLEICULTURE

Sources : CDA83 ; *La Salernoise* ; AFIDOL ; Enquête 2011.

Autrefois les vergers étaient beaucoup plus diversifiés avec une culture fruitière bien représentée. Maintenant on ne compte guère que l'olivier en culture fruitière.



Figure 20 : Château de Taurenne, Aups

Le Haut-Var se situe en limite Nord de la répartition de l'olivier. Les conditions climatiques rendent sa culture très sensible au gel. Cela a abouti à la sélection de variétés dont le cycle de développement est restreint (débourrage tardif et fructification précoce), on notera d'ailleurs des variétés très localisées comme la Verdale de Tourtour ou le Bouteillan (d'Aups à Salernes).

Au niveau local, l'olivier s'implante uniquement sur les coteaux orientés sud-ouest, sur des terrains très drainants pour limiter les risques de gel.

La majorité des exploitations se fait sans irrigation en raison d'un accès difficile à l'eau. Certaines adoptent néanmoins (en fonction des secteurs) l'irrigation pied à pied (e.g. Château de Taurenne). L'olivier est une culture frugale qui nécessite peu ou pas d'apport d'engrais.

Les oléiculteurs sont quasiment tous en polyculture (ou alors il s'agit de double actifs), là encore du fait d'une sensibilité aux périodes de gel qui rendent la monoculture trop risquée.

Le principal risque phytosanitaire sur l'Olivier est la « mouche de l'olive » (*Bactrocera oleae*). Contrairement aux zones littorales, les oliveraies du Haut-Var sont moins sensibles car les populations de mouches sont moins nombreuses et moins prolifiques. Les traitements sont donc généralement peu nombreux voire inexistant. C'est pour cela que la plupart des oléiculteurs « Bio » du Var se retrouvent dans ces régions. En culture conventionnelle, les agriculteurs utilisent essentiellement de la bouillie bordelaise (sulfate de cuivre) en préventif ou un produit larvicide en cas de forte contamination. La bouillie bordelaise est par ailleurs utilisée pour d'autres maladies fongiques ou ravageurs (*Cyclodium sp.*, fumagine, cochenille, Chiron). Parmi ceux-ci le plus craint par les oléiculteurs du Haut-Var est « l'œil de paon » (*Cyclodium sp.*). Il est traité par fongicide. Pour les autres risques phytosanitaires, le plus néfaste est la verticiliose (*Verticillium dahliae*) : un champignon qui se développe sur les plaies des arbres liées au travail des agriculteurs et qui peut provoquer la mort des oliviers. Elle est favorisée par l'arrosage des jeunes plants.

Aujourd'hui, l'oléiculture française connaît une situation économique très critique avec une chute des prix de vente qui rend la culture non rentable. En 2010, plusieurs producteurs n'ont pas récolté leurs olives ; ce qui constitue une situation jamais connue jusqu'à présent (PECOUT R., comm. pers.).

GRANDES CULTURES

Sources : CDA83, SOLTNER D. (2005), Enquête 2011

Les grandes cultures dans le Var concernent essentiellement le Blé dur (*Triticum durum*). Le Var étant identifié comme l'une des meilleures zones de production de cette céréale, une prime à sa production est offerte aux exploitants agricoles.



©Thierry Darmuzey / SMPPV

Figure 21 : Céréaliculture extensive sur la Petite Joncqueirole (Fox-Amphoux)

La particularité du Haut-Var est que les grandes cultures se font sur des parcellaires étroits et que peu de surfaces sont irriguées. On parle de production de céréales « au sec ».

Le système radiculaire fasciculé du blé justifie le drainage des terrains pour en optimiser le rendement. C'est pourquoi plusieurs plaines humides, dont celle de la Joncqueirole, ont été drainées depuis plusieurs générations d'agriculteurs.

Les principaux risques phytosanitaires rencontrés sur le blé dans la région sont la Rouille brune (*Puccinia sp.*) et l'Oïdium (*Erysiphe graminis*). Les agriculteurs en conventionnel ont tendance à traiter de manière préventive une fois par mois, de la montaison (fin hiver) à l'épiaison (été).

La culture du blé est consommatrice en azote (la faim d'azote est une cause majeure de perte de rendement). Les agriculteurs dans le Haut-Var apportent cet azote généralement en trois apports, dans des quantités variables entre 40 et 70 kg par hectares en fonction des objectifs de rendement escomptés. L'**indice de fréquence des traitements (IFT)** est comparable à la moyenne régionale d'environ IFT=0,4.

Afin de limiter l'appauvrissement des sols et le risque de pathologies agronomiques, les producteurs pratiquent une rotation avec le colza ou le fourrage (luzerne, sainfoin). Certains sèment des cultures d'été comme le tournesol, ce qui est plus délicat du fait d'un accès difficile à l'irrigation.

VITICULTURE

Source : CDA83, *Les Vignerons de Cotignac, Enquêtes 2011*.

Le site est concerné par deux appellations d'origine contrôlée (AOC) : Coteaux Varois (Varages, Barjols, Pontevès, Salernes et Villecroze) et Côtes de Provence (Cotignac). Le cahier des charges de ces AOC concerne essentiellement le choix des cépages et la conduite de la vigne. Il n'y a pas de contraintes sur les intrants agricoles. Des recommandations de bonnes pratiques y sont néanmoins prodiguées



©Thierry Darmuzey / SMPPV

Figure 22 : Vignes et vue du Gros Bessillon

comme le maintien de bandes enherbées en bord de cours d'eau.

Les pratiques locales de la fertilisation sont généralement effectuées de manière empirique sans suivre un schéma purement agronomique.

Il s'agit essentiellement d'amendement en potasse en 1 passage au printemps. Les viticulteurs du secteur respectent un amendement de 60 à 90 U, soit 200-500 kg/ha de potasse. Les domaines à grande valeur ajoutée privilégient les amendements organiques. Quelques petits producteurs utilisent des engrains chimiques. Et beaucoup d'agriculteurs font l'impasse sur ces amendements dans un souci de réduction de coût de production.

Un amendement azoté peut être apporté un peu plus tard au printemps, mais toujours de manière très localisée pour corriger une carence provoquant une « faim d'azote » à certaines vignes.

Le Haut-Var bénéficie de conditions microclimatiques plutôt favorables exemptant la vigne de beaucoup d'insectes ravageurs. Au pire des cas et de manière très ponctuelle, des attaques du ver de la grappe (*Cochylis sp.*, *Eudemis sp.*, *Eulia sp.*) peuvent nécessiter un traitement (uniquement sur Cotignac et Villecroze). Mais cela est relativement rare.

Les risques phytosanitaires sont essentiellement le Mildiou (*Plasmopora viticola*) et l'Oïdium (*Uncinula necator*) et, ce, dans une moindre mesure que pour le reste du département.

Les traitements phytosanitaires sont donc très fortement réduits sur la zone d'étude. La technique consiste en un désherbage préventif à l'herbicide au printemps en sous-rang et à un prélevé (traitement préventif) au printemps. Sur le secteur, le fongicide est utilisé à 1/3 de la dose prescrite. Le traitement est réalisé généralement en un seul passage. Occasionnellement, un deuxième passage peut être effectué mais il est alors réalisé à la lance au pied des vignes pour éviter de toucher les grappes. On constate donc un IFT très bas de ~0,7 (source : CDA83) contre 0,8 en PACA et 1,4 en France (source : <http://agriculture.gouv.fr>).

On notera que ces techniques et ces valeurs correspondent uniquement aux pratiques des agriculteurs qui disposent d'un suivi technique. Or, sur le site Natura 2000, beaucoup de terrains sont exploités par des doubles actifs ou retraités non agriculteurs (cf. Tableau 18, p.78) dont les pratiques sont beaucoup plus difficiles à connaître et qui ne suivent pas forcément les schémas agronomiques idéaux.

MARAÎCHAGE

Source : Agribiovar, enquête 2011.

Le maraîchage est très peu pratiqué sur le site Natura 2000. Seule une exploitation sur Tourtour est notée sur la zone d'étude. Cette exploitation est certifiée en agriculture biologique.

ELEVAGE

Source : CDA83-ADEVAR, enquête 2011.

Différents systèmes d'exploitation

Sur le territoire, on distingue cinq systèmes d'exploitation. Nous en dressons ici les caractéristiques principales. Pour plus de détail, on pourra se reporter aux fiches techniques éditées par l'ADEVAR qui présentent des « cas type » pour chaque système d'exploitation.

Tableau 19 : Les différents systèmes d'élevage sur le territoire

Type d'élevage	Systèmes d'exploitation
Ovin - Viande	<p>Le système « herbassier » qui correspond à des éleveurs itinérants dits « sans terre ». Ils louent à la saison des places d'herbage ou des parcours. C'est un système basé sur la mobilité. Il est caractérisé par des troupeaux généralement nombreux, une conduite extensive et des races rustiques. Ce mode d'élevage privilégie l'utilisation des espaces naturels.</p>
Ovin – Lait Caprin – Lait Ovin, Caprin – Lait	<p>Un autre type d'élevage pratiqué sur le territoire s'apparente au système « pré-alpin spécialisé transhumant » qui correspond à des systèmes où le troupeau passe l'été en alpage et l'hiver en plaine autour du siège d'exploitation qui produit aussi des céréales, parfois des oléagineux et du fourrage.</p> <p>Les éleveurs pastoraux (essentiellement en caprin) utilisent les parcours à longueur d'année (prairies, garrigues) comme base alimentaire pour leurs troupeaux. Pour assurer la suffisance alimentaire des compléments en fourrage ou en concentrés sont achetés dans le commerce</p> <p>Le système « herbager » est essentiellement employé par les éleveurs fromagers qui possèdent souvent un troupeau mixte chèvres/brebis. Ce système est basé à l'année autour du siège de l'exploitation qui exploite aussi des prairies de fauche dans le but d'assurer une autonomie alimentaire du troupeau.</p> <p>Le hors-sol est très employé dans le Haut-Var où l'accès au foncier est difficile. Il ne consomme que peu de surface puisque les troupeaux sont maintenus dans les bâtiments. C'est un système à forte productivité laitière et est caractérisé par l'achat de l'intégralité des aliments d'élevage (fourrages et concentrés). Les animaux ne sont pas habitués au pâturage, ce qui peut amener des difficultés de conduite en cas de MAEt pastorales.</p>
Autre élevage	<p>Aucun élevage bovin n'est recensé à l'heure actuelle sur le site Natura 2000.</p> <p>De manière anecdotique, on rencontre quelques ânes en pâture sur la ZSC (Tourtour, Fox-Amphoux). Il s'agit souvent d'ânes de bâts utilisés par les éleveurs lors des estives en alpages.</p> <p>A proximité du site, on notera une exploitation avicole sur Fox-Amphoux qui est située à l'amont de la résurgence de la Bresque. Plusieurs centres équestres qui ne pâturent pas de prés et parcours, ont aussi été recensés au cours de notre étude.</p>

Entretien des parcours et prairies

Sur le secteur l'entretien des surfaces pastorales se limite généralement à une fumure printanière. La plupart des éleveurs n'engraissent pas leurs prairies et se contentent d'un apport sur les prairies de fauche. Aucun retournement de sol n'est constaté sur la zone étudiée.

La fauche printanière des prairies est généralement effectuée à partir de la 1^{ère} quinzaine de mai jusqu'en fin juin.

Problèmes sanitaires

Source : Forum de l'Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement (FARRE), Agribiovar, Enquête 2011.

Les principales maladies ovines contagieuses dans le Var sont la fièvre aphteuse, dans une moindre mesure la fièvre catarrhale ovine (Bluetongue) et la « tremblante du mouton ».

Le déparasitage des animaux est, lui, principalement à but économique pour éviter un ralentissement de croissance ou de production lié à l'affaiblissement de l'animal. Il peut aussi s'agir d'un traitement pour éviter

les risques sanitaires pour les consommateurs d'une viande parasitée. Dans le cas de l'hypodermose bovine, communément appelée « varron », le traitement prophylactique est depuis longtemps imposé par arrêté ministériel. Le traitement chimique du varron est même autorisé en agriculture biologique.

Pour ces traitements, les produits utilisés font partie de la famille des avermectines qui sont des antiparasitaires à large spectre et qui permettent une lutte contre les parasites internes et externes des mammifères ; le plus courant étant l'Ivermectine. Tout produit insecticide a, par définition, une incidence sur l'entomofaune et, dans le cas présent, sur l'entomofaune coprophage à la base d'une longue chaîne trophique et source d'alimentation de plusieurs espèces de chiroptères. Toutefois, ces incidences varient en fonction de la rémanence, du spectre d'action et de la virulence des produits. Par ses propriétés, l'Ivermectine est aujourd'hui le plus incriminé dans la perte de biodiversité par plusieurs études sur la faune coprophage.

Des solutions techniques sont apportées en agriculture « biologique » et « raisonnée » pour limiter ces impacts environnementaux. En premier lieu, les bons choix agronomiques (race adaptée, succession d'espèces sur les parcelles, bonne alimentation du troupeau, etc.) sont des facteurs fondamentaux pour la résistance des troupeaux aux attaques parasitaires. Mais ces choix ne peuvent se suffire à eux-mêmes en cas d'infection, dans ce cas les préconisations sont les suivantes :

- choisir des molécules actives moins néfastes (e.g. famille des Milbémycines ou dans la famille des Avermectines, la Moxidectine). Il existe aussi plusieurs produits « biologiques » essentiellement en compléments alimentaires, pour renforcer la résistance sanitaire des troupeaux. Mais ils n'ont pas de propriétés antihelminthiques ;
- utiliser ces produits antiparasitaires de façon raisonnée, seulement après connaissance du parasitisme du troupeau par analyse coproscopique par exemple. Seuls les animaux fortement parasités (un faible parasitage permet une auto-immunisation des animaux) seront traités ;
- isoler les animaux les plus atteints avant qu'ils ne propagent leurs parasites à l'ensemble du troupeau ;
- confiner les animaux quelques jours après le traitement soit en stabulation, soit dans des parcelles à faible valeur environnementale (éviter les prairies permanentes et naturelles) ;
- en cas d'utilisation d'Avermectines, favoriser la voie orale (solution buvable) voire sous-cutanée et éviter surtout l'utilisation d'un *bolus* intestinal (formulation aqueuse) ou le « *pour on* » à diffusion lente ;
- enfin, il est de bon usage d'alterner les produits pour éviter l'apparition de résistances.

En résumé, une bonne gestion des pâtures et la connaissance du parasitisme de son troupeau doit permettre de limiter l'utilisation de molécules chimiques à action néfaste sur l'environnement.

Malgré ces connaissances techniques, l'Ivermectine reste le déparasitant le plus utilisé, y compris sur la zone d'étude. Ceci est principalement lié à son efficacité à faible dose sur une longue période, à son ancienneté sur le marché et au fait qu'il permet le plus faible temps d'attente avant consommation de la viande ; ce qui le rend particulièrement intéressant pour les éleveurs.

Effluents d'élevage

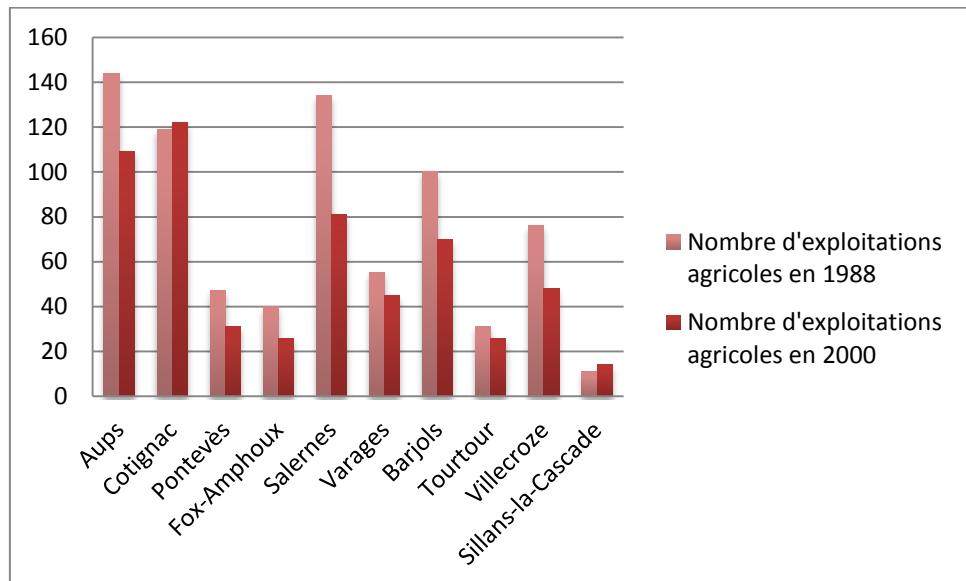
Dans le Var, le faible effectif des troupeaux et leur faible taux de chargement (dispersion sur de grandes surfaces) ne pose pas de réels problèmes quant à la gestion des fumiers. La plupart les réutilisent pour les cultures ou le vendent à des marchands de fumiers ou à des agriculteurs « Bio ». Le stockage est donc temporaire et les épandages sont généralement étagés dans le temps et dans l'espace (tous les 5 ans sur une même parcelle).

Les effluents de fromagerie ne subissent actuellement pas de traitement spécifique. Ils sont déversés dans une fosse « toutes eaux » et un système de drains. Auparavant, les petites exploitations pouvaient rejeter ces effluents dans les cours d'eau (non avéré sur la ZSC). La loi sur l'eau impose dorénavant le traitement de ces effluents.

EVOLUTION

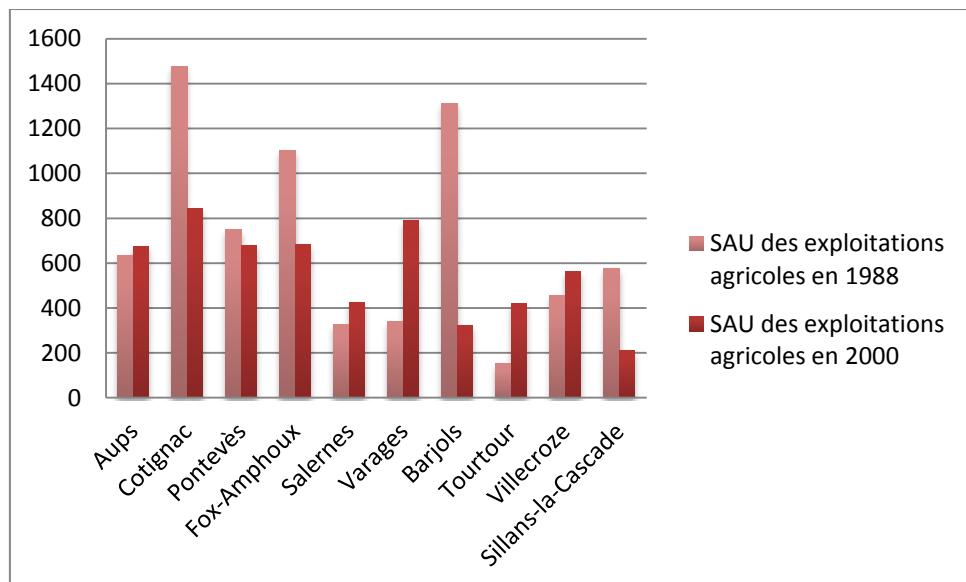
Sources : Agreste, CRIGE PACA, DDTM du Var.

A l'image de l'évolution nationale, l'agriculture du Haut-Var a connu ces dernières décennies de profondes modifications. L'amélioration des techniques et la rentabilité du travail agricole ont permis de diminuer la main d'œuvre pour exploiter les terres agricoles. Les exploitations sont devenues de plus en plus grosses et moins nombreuses. Les terres les moins accessibles à la mécanisation et les moins productives ont été délaissées.



Graphique 6: Evolution du nombre d'exploitants agricoles par communes (source : Agreste, 2000)

Sur le territoire étudié, cela se traduit par une très forte diminution du nombre d'agriculteurs sur la quasi-totalité des communes hormis Cotignac et Sillans-la-Cascade (Graphique 6).



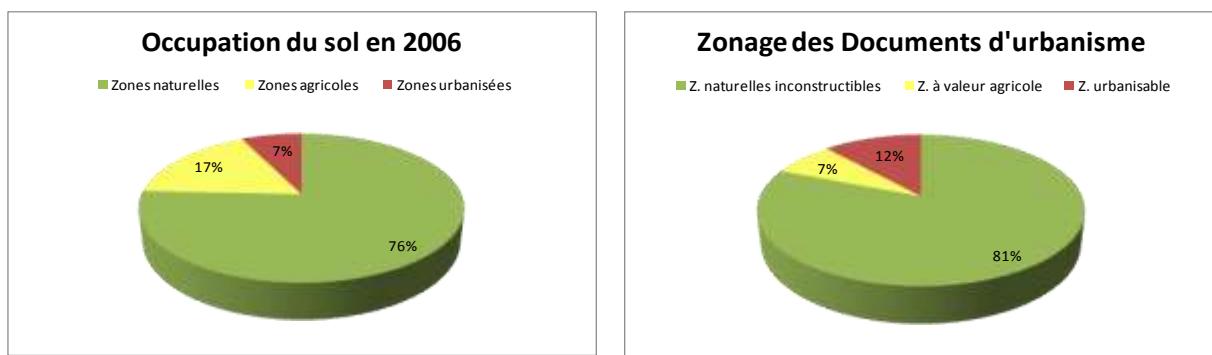
Graphique 7: Evolution de la surface agricole (source : Agreste, 2000)

Certaines communes connaissent une forte déprise des terres agricoles : Cotignac, Fox-Amphoux, Barjols, Sillans. Pontevès voit aussi diminuer sa SAU mais d'une manière moins accentuée. Pour Cotignac et Sillans qui

ont augmenté leur nombre d'exploitants cela signifie que les exploitations sont plus petites, passant à des systèmes plus extensifs (cf. Graphique 7).

Par contre Aups, Salernes, Varages, Tourtour et Villecroze, malgré la diminution du nombre d'exploitations, ont connu un regain de surfaces exploitées. Pour ces 5 communes, cela signifie qu'une partie des exploitations s'est agrandie.

Les récentes données d'Agreste sur le recensement agricole de 2010 (parues le 14 septembre 2011) confirment ce constat qui semble s'être aggravé depuis 2000. Ainsi le Var a perdu plus de 20% d'exploitations ces dix dernières années. Cela représente une chute de 18,9% d'UTA (unité de travail agricole). La perte de surface agricole dans le département est à peine moins prononcée (-18,7%) ce qui renforce l'évolution vers des exploitations plus grosses (+3,2% sur la surface moyenne/exploitation) et moins nombreuses. Des données plus détaillées, commune par commune seront fournies en novembre 2011.



*Graphique 8: Comparaison entre l'occupation des sols actuelle et celle prévue par les POS/PLU
(sources : CRIGE PACA, 2006 & SIG83, 2010)*

La comparaison des zonages des documents d'urbanisme et de l'occupation réelle des sols en 2006 montre une évolution potentiellement défavorable à la SAU. S'il est important de remarquer que les surfaces comprises dans les « zones naturelles inconstructibles » des POS et PLU peuvent être rendues à un usage agricole (e.g. Fox-Amphoux), l'urbanisation autorisée par ces documents, prévoyant plus de 50% d'augmentation de la surface actuellement occupée à cet usage, est, elle, plus problématique. L'histoire du territoire montre clairement une perte de la SAU au profit de l'habitat individuel, principalement concerné par les zones urbanisables.

Ce constat est aggravé avec la situation économique des exploitants agricoles. Dans une étude de 2004, la chambre d'agriculture démontre que les exploitations d'élevage ayant connu un « boom » d'installation dans les années 70-80 et dont les chefs d'exploitation arrivent en retraite dans les prochaines années auront de grosses difficultés à être reprises. Près de 70% de ces exploitations risquent de ne pas trouver de repreneur du fait d'un foncier agricole au coût trop élevé pour un jeune exploitant (TILOTTA F., comm.pers.). Seule la reprise familiale est ainsi permise. La mise en fermage est elle aussi souvent abandonnée, les propriétaires fonciers trouvant les contraintes trop importantes par rapport aux revenus générés.

La plupart des élus rencontrés sont conscients de ce problème. Plusieurs ont d'ailleurs souhaité, à l'occasion de la révision de leur POS en PLU, inscrire la préservation des terres agricoles de leur commune. Toutefois le problème du coût de ce foncier est une préoccupation importante de tous les acteurs agricoles rencontrés.

IMPACTS

Pratiques	Effets	Effets positifs pour la Biodiversité	Effets négatifs sur la Biodiversité
Drainage	Avérés		😢 L'assèchement des sols provoque localement la disparition d'habitats communautaires
	Avérés	😊 Conservation d'habitats patrimoniaux 😊 Protection contre les incendies en cas de parcours forestiers	
Fauche et pastoralisme sur prairies / pelouses	Potentiels	😊 Création d'habitats communautaires (ouverture des matorrals et évolutions vers des faciès pionniers)	😢 Augmentation de la turbidité et des risques de pollutions organiques des cours d'eau en cas d'accès aux troupeaux 😢 Destruction de flore patrimoniale en cas de mauvaise conduite pastorale
	Futurs		😢 Disparition d'habitat communautaire en cas de disparition du pastoralisme.
Sur-utilisation d'engrais / Pesticides*/ produits sanitaire sur les troupeaux	Potentiels		😢 Diminution des populations entomologiques et des populations de chiroptères 😢 Affaiblissement des chiroptères et de leur capacité de reproduction 😢 Altération d'habitats humides d'intérêt communautaire. La pollution des cours d'eau provoque l'affaiblissement ou la mortalité des organismes aquatiques (y.c. cyanobactéries)
Pompage dans les cours d'eau	Potentiels		😢 La diminution du régime hydrique en période estivale provoque la mortalité ou l'affaiblissement des organismes aquatiques
Maintien / Entretien des haies, fossés, mares, arbres isolés.	Avérés	😊 Conservation de zones de chasse ou de refuge pour les chiroptères 😊 Maintien d'habitats favorables aux insectes xylophages 😊 Zones de reproduction ou de chasse des odonates	
Maintien d'une strate herbacée sans retournement de terre (Oléiculture, Elevage)		😊 Maintien des caractéristiques d'habitats d'intérêt communautaire	